



**Mémoire de Communauto sur
Projet de Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec**

Le 15 août 2017

Table des matières

L'AUTOPARTAGE	4
RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PÉTROLE ET DES ÉMISSIONS DE GES	6
TRANSPORT DES PERSONNES (COLLECTIF, ACTIF ET ROUTIER)	9
INNOVATION : TRANSPORT INTELLIGENT, VÉHICULES AUTONOMES, AUTO-PARTAGE	11
Annexe –	12
COMMUNAUTO - QUI SOMMES-NOUS ?	12

Sommaire

Fondée en 1995, Communauto est une entreprise à vocation sociale, environnementale et urbanistique. Elle est reconnue comme un précurseur dans le domaine de l'autopartage et de la mobilité durable.

Elle fournit un service de mobilité qui contribue à la transformation de la mobilité individuelle et collective ainsi qu'à l'amélioration des villes par l'adoption de modes de transport partagés qui réduisent la pression qu'exerce l'auto solo sur les villes.

Dans ce mémoire, Communauto présente sa vision de l'intégration de l'autopartage et des nouvelles mobilités qui devraient faire partie d'une Politique de transport moderne, connectée et tournée vers l'avenir.

Contact pour informations supplémentaires

Marco Viviani

Vice-président développement stratégique

Communauto

514 499-8099

mviviani@communauto.ca

L'AUTOPARTAGE

L'autopartage : d'un marché de niche à une tendance de fond.

L'urbanisation des villes, la réduction des espaces dédiés à la voiture, les coûts et les contraintes liés à la possession d'une automobile contribuent au déclin progressif de l'intérêt à posséder un véhicule. Certaines tendances se dessinent dans les pays d'Europe ainsi qu'aux États-Unis :

- Stagnation du kilométrage annuel parcouru par les véhicules privés
- Décroissance du nombre de permis de conduire et de voitures détenues par les jeunes dans les pays développés.

L'industrie de la mobilité collaborative est aujourd'hui en plein essor. On prévoit d'ici 2021, 6 millions d'utilisateurs de la mobilité partagée en Amérique du Nord et 31 millions dans le monde (Boston Consulting Group, 2016).

Nous croyons que cette solution de mobilité à l'instar de l'ensemble des nouvelles mobilités, vu son impact et l'essor prévu de son développement, sa complémentarité aux modes de transport actifs et collectifs, devrait prendre une part importante dans la réflexion entourant la nouvelle Politique de mobilité du gouvernement du Québec.

L'autopartage : les effets

Favorise une utilisation accrue des modes de transport actif

L'autopartage permet de réduire l'utilisation de la voiture et le nombre de véhicules en circulation. Les abonnés à l'autopartage se déplacent en voiture presque 4 fois moins que ceux qui possèdent une auto. L'utilisation restreinte d'un véhicule automobile est évidemment accompagnée d'une volonté d'utiliser davantage le transport en commun, la marche et le vélo. (Sioui, Morency, Trépanier, 2012)

1,2 tonne de GES évitées annuellement

Communauto participe à la lutte contre les changements climatiques, notamment à la réduction des émissions de GES. L'autopartage permet d'éliminer un peu plus de 1,2 tonne de GES par année, par abonné. (Polytechnique, 2010)

Industrie à fort potentiel de croissance

L'autopartage contribue à remplacer l'achat de voitures individuelles. Selon une étude réalisée par la Polytechnique (Morency, et Al. 2008), plus de 12 000 ménages se sont départis de leur voiture suite à leur adhésion à un programme d'autopartage. 75 % des utilisateurs de l'autopartage ont renoncé à l'achat d'un véhicule après leur adhésion à un programme d'autopartage.

Investissement dans une option de mobilité à forte valeur ajoutée lorsque combiné à un programme d'électrification

À moyen terme, Communauto estime que l'autopartage pourrait atteindre l'objectif de 140 000 usagers et contribuer ainsi à remplacer un peu plus de 57 000 véhicules, ce qui représenterait près de 168 000 tonnes de GES économisées, soit près de 3 % de la cible prévue dans la première phase du PACC 2020, pour un coût virtuellement nul. Augmenter la croissance de l'autopartage d'un 10 % au-delà de la croissance prévue signifierait réduire les émissions de 16 Kt/an supplémentaires.

Grâce à son programme de véhicules en libre-service 100 % électriques et hybrides lancé en 2013, Communauto a donné accès à la mobilité électrique à près de 13 000 utilisateurs uniques.

Depuis 6 ans, 2 181 214 km ont été conduits sans qu'un seul gaz à effet de serre ait été émis.

Pour obtenir le même impact, soit l'utilisation d'un véhicule électrique par près de 13 000 personnes, le gouvernement du Québec aurait dû dépenser 45 millions de dollars. La subvention à l'achat d'un véhicule électrique dédié à l'autopartage (8 000\$) aura nécessité un investissement de moins de 1 million \$ pour un nombre utilisateurs équivalent.

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PÉTROLE ET DES ÉMISSIONS DE GES

Parmi les cibles gouvernementales, mentionnons d'ici 2020, la réduction de 20 % des émissions de GES sous le niveau de 1990 ainsi que l'atteinte de 100 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables immatriculés au Québec et, d'ici 2030, l'amélioration de 15 % de l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée et la réduction de 40 % de la quantité de produits pétroliers consommés.

En dépit de ces objectifs ambitieux de réduction des GES dans le secteur, il s'ajoute en moyenne 80 000 véhicules par année au Québec. Depuis 2000, la croissance du nombre de véhicules en circulation sur les routes a été de près de 40 % à un rythme de croissance annuel deux fois rapide que celui de la population.

En plus des impacts sur le climat et la pollution atmosphérique, ces tendances ont des conséquences sur la congestion routière, sur le coût des infrastructures, sur la balance commerciale et le budget des ménages québécois.

Malgré la croissance totale du parc automobile, on peut observer dans les centres urbains, un ralentissement de l'augmentation des ventes des automobiles (excluant donc la catégorie de camions légers). Cette décroissance n'est pas étrangère à la présence d'une offre grandissante d'alternatives à l'auto-solo en milieu urbain, dans lequel l'autopartage s'inscrit à plein titre. Déjà en 2008 avec un parc de véhicule plus modeste que l'actuel, l'autopartage a contribué à ralentir l'augmentation de la motorisation des ménages dans les quartiers centraux de Montréal dans lesquels le service est offert. Communauto, par le biais d'une étude réalisée par Polytechnique a démontré qu'elle a pu éviter l'achat de 12 000 voitures. (Kilncevicius, Morency, Trépanier, 2014).

À Québec et encore plus fortement à Montréal, le mode partagé fait de plus en plus partie d'un mode de vie urbain connecté aux aspirations des 24-45 ans. Ces derniers sont plus sensibles aux arguments d'économie, de réduction des contraintes liées au stationnement, réduction des coûts et des pertes de temps occasionnés par la possession d'un véhicule. (Un ménage économise sur son budget de transport entre 2000\$ et 4000\$ annuellement.) Avec un taux de pénétration allant jusqu'à 13 % des ménages dans certains quartiers montréalais, l'autopartage fait partie d'un mode de vie urbain qu'on adopte pour des raisons économiques et pratiques.

Plusieurs villes ont intégré proactivement cette solution (et d'autres nouvelles mobilités) dans leur plan de mobilité ou antipollution (Oslo, Paris) et vont jusqu'à envisager de restreindre l'utilisation de la voiture individuelle et même, son retrait d'ici 2040 (Oslo).

Communauto recommande que sur le plan de l'efficacité énergétique, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, via sa Politique de mobilité, adopte une cible **qui miserait à la fois sur la décarbonisation, la réduction et la mutualisation du parc automobile** pour contribuer de manière plus importante et cohérente à la réduction de la consommation de pétrole et des émissions de GES.

L'autopartage comme solution à la réduction et l'optimisation des ressources

Plus d'un véhicule sur quatre n'est pas utilisé lors d'un jour moyen de semaine (Morency et al.) Selon l'École Polytechnique de Montréal, considérant la proximité des origines des déplacements et les horaires de ces derniers, on estime que le potentiel technique de mutualisation des véhicules dans la grande région de Montréal se situe entre 210 000 (-18%) et 540 000 véhicules (-37%).

Considérant sa double contribution à la réduction du parc automobile et de son utilisation, **l'autopartage peut contribuer à la réduction de la consommation des ressources fossiles et des émissions de gaz à effet de serre (scénario Grand Montréal) par l'élimination de 25 à 98 kilotonnes de gaz à effet de serre, d'ici 2020.**

Nous croyons que les caractéristiques d'une mobilité qui vise la réduction de la consommation de pétrole et l'émission de GES à l'horizon 2030 devraient être les suivantes : **réduction** du parc automobile, **mutualisation et optimisation de l'utilisation des ressources**

Combiner transition énergétique et réduction du parc automobile

Aux effets de rationalisation et de mutualisation du parc automobile permis par l'autopartage, s'ajoutent ceux produits par l'introduction de l'autopartage électrique de Communauto. L'entreprise a lancé un programme de véhicules en libre-service 100 % électrique et hybride en 2013 et fait en sorte que près de **13 000 utilisateurs uniques accèdent à la voiture électrique**. Depuis 6 ans, 2 181 214 km ont été conduits sans qu'un seul gaz à effet de serre ait été émis.

Pour obtenir un nombre d'utilisateurs similaires – on compte 14 390 voitures électriques au Québec – le gouvernement du Québec aura dépensé près de 45 millions de dollars en subventions à l'achat. En contrepartie, **l'achat d'un véhicule électrique pour un parc en autopartage (8 000\$) a nécessité moins 1 million de dollars d'investissement** pour un nombre d'utilisateurs équivalent et surtout, un impact décuplé d'élimination de GES.

Une entreprise d'autopartage reçoit la même subvention que celle accordée à un particulier pour l'achat d'un véhicule électrique. En revanche, l'introduction de ce type de véhicule dans un service d'autopartage est moins rentable notamment dû à l'absence d'une infrastructure de recharge conséquente et d'une tarification élevée, qui constituent des freins importants pour ce type de développement.

RECOMMANDATIONS – réduction de la consommation de pétrole et émission de GES.

Dans les mesures prioritaires à mettre en œuvre afin de réduire la consommation de pétrole et les émissions de GES, Communauto recommande :

- **D’adopter une cible de réduction du parc automobile québécois** en mettant en place des programmes et de subventions spécifiques aux solutions qui contribuent significativement à l’atteinte de la cible, telle que l’autopartage.
- **De prévoir l’introduction d’incitatifs fiscaux pour les citoyens du Québec qui adoptent l’autopartage et renoncent à l’achat d’un véhicule personnel.**
- **D’offrir un soutien aux entreprises qui adoptent un plan de transition énergétique de leur parc automobile** (crédits, programmes dédiés, tarification).
- D’inciter les villes à légitimer l’autopartage par le biais d’une modification au Code de la sécurité routière (Chapitre III) en y intégrant la notion de places dédiées à l’autopartage sur le domaine public.

Dans les éléments ou pratiques qui pourraient contribuer à l’atteinte de ces objectifs, en plus d’avoir des retombées positives pour les autres secteurs ou orientations gouvernementales, Communauto recommande :

- D’encourager les constructeurs automobile, dans le cadre **de la loi ZEV**, à fournir en priorité, des voitures électriques aux propriétaires de parc automobile partagés (Taxi, autopartage, etc). Par exemple, chaque véhicule vendu à un service partagé pourrait équivaloir à 10 fois le nombre de crédits attribués à un véhicule vendu à un particulier.
- **De soutenir la transition vers l’électrification des flottes de véhicules en autopartage**, notamment par du soutien à l’implantation d’infrastructures de recharge et un crédit supplémentaire à l’achat de véhicules dédiés à des parcs en partage.

TRANSPORT DES PERSONNES (COLLECTIF, ACTIF ET ROUTIER)

Les caractéristiques de la mobilité en 2030 : accessible, connectée, partagée.

Plusieurs études sur la mobilité démontrent que, pris isolément, un seul mode ne peut desservir efficacement l'ensemble des besoins de mobilité des personnes. Seule une combinaison de différents modes de transport peut constituer une offre satisfaisante pour suppléer à la possession d'une automobile, à condition évidemment de pouvoir moduler l'offre en fonction de la flexibilité désirée et de la distance de déplacement. En ce sens, l'autopartage permet d'éliminer le sentiment de « captivité » ou de privation souvent associé au fait de renoncer à la propriété d'un véhicule.

À l'instar du taxi, du vélo, l'autopartage est dépendant du transport collectif, moelle épinière de toutes les solutions de mobilité.

Misant sur ce constat, Communauto travaille à la mise en place de programmes visant à lier plus formellement des services d'autopartage et de transport en commun par le biais de partenariats tarifaires comme le DUO auto+bus. Ce type d'entente a permis de créer un maillage entre le service d'autopartage et l'ensemble des sociétés de transport en commun de la région de Montréal et aussi, le réseau de transport de la Capitale, mais aussi ceux de VIA RAIL, de locateurs, d'entreprises de taxi, etc. L'objectif étant d'offrir une solution de mobilité « clé en main » avec un guichet unique pour procéder à l'abonnement en plus d'une clef d'accès (carte OPUS) commune.

En termes d'impacts, la combinaison autopartage et transport collectif a permis de générer 16 % de revenus supplémentaires de la vente de titres de transport collectif parmi les adhérents au programme DUO auto+bus. Un abonné au DUO auto+autobus qui combinera autopartage et transport collectif économisera entre 4 % et 10 % (selon les ententes) sur le prix régulier des titres de transport ou encore épargnera un montant considérable en frais d'adhésion normalement requis pour accéder à des voitures en autopartage.

Ce type d'entente avec les autorités organisatrices de transport peut aller encore plus loin. Plus récemment, la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) décidait de prendre une participation dans le service d'autopartage de Communauto à Paris. La RATP a fait le choix de « [...] favoriser l'innovation et le développement de nouveaux services et [...] de répondre aux nouveaux besoins, tant des voyageurs que des collectivités, alors que le marché de la mobilité est en pleine évolution. »

L'une des mesures à mettre en œuvre, afin d'améliorer le transport des personnes (collectif, actif, routier, interurbain, adapté, etc.) consisterait à favoriser la connectivité des modes. Le maillage intermodal devrait figurer au nombre des actions prioritaires dans la Politique de mobilité du Québec.

RECOMMANDATIONS – TRANSPORT DES PERSONNES (COLLECTIF, ACTIF ET ROUTIER)

Communauto recommande :

- **D'encourager le développement de partenariats** entre les opérateurs de transport et ceux des nouvelles mobilités des régions métropolitaines notamment par le biais d'une réflexion sur la tarification qui inclut les autres modes alternatifs tels que l'autopartage, le vélo partage, le covoiturage, le prêt entre personnes.
- **De prévoir la possibilité pour les AOT et les opérateurs de transport publics de s'associer et d'investir dans les services d'autopartage existants afin de mieux les intégrer à leur offre de service.**
- **De mettre en place un crédit multimode (TC, taxi, Autopartage, etc)** qui aurait le double mandat de faire la promotion auprès des ménages québécois d'une mobilité combinée et de fournir un incitatif aux bonnes pratiques de mobilité.
- **De stimuler les autorités organisatrices de transport et les opérateurs de services à intégrer dans leurs plateformes informatives, digitales et autres, l'offre de voitures partagées.**

INNOVATION : TRANSPORT INTELLIGENT, VÉHICULES AUTONOMES, AUTO-PARTAGE

Prêts de voitures entre particuliers (AIR BNB de la voiture), covoiturage, voiture à la demande, multimodalité, connectivité : les nouveaux exemples attestent clairement de l'arrivée à toute vitesse des nouvelles mobilités, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis, qu'au Canada. Le Québec n'y échappe pas.

Grâce au téléphone portable, les informations de localisation et donc la mobilité, peuvent être organisées plus facilement en réseau. La possibilité de combiner d'un seul clic tous les modes de transport collectif n'a jamais été aussi à portée de main qu'aujourd'hui.

L'innovation dans le transport va par contre au-delà des nouvelles technologies et touche aussi l'organisation des transports.

Le futur Plan de Mobilité Durable doit favoriser l'innovation qui peut amener une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources et surtout une meilleure réponse au besoin de mobilité des citoyens. Certainement pour les nouvelles générations, cela passe de plus en plus par une offre de mobilité alternative, spontanée, flexible et connectée.

L'autopartage, dans ses différentes formes, est une plateforme idéale pour arrimer nouveaux besoins de mobilité, plus grande efficacité et expérimentation des nouvelles solutions technologiques. Comme l'a été pour les véhicules électriques, l'autopartage peut jouer le rôle de précurseur dans le domaine de la voiture autonome et servir de banc d'essai en conditions réelles, mais contrôlées d'utilisation de ces véhicules.

Pour encadrer les enjeux liés à l'innovation technologique et au déploiement des véhicules autonomes et autres modèles de services de mobilité, le gouvernement du Québec, devra permettre que cette évolution repose le plus souvent sur l'initiative privée. Il doit nécessairement l'accompagner, sans la restreindre.

RECOMMANDATIONS : *transport intelligent, véhicules autonomes, autopartage*

Il faudra notamment et Communauto recommande :

- Mettre en place **un groupe de veille/monitoring de l'innovation et des nouvelles mobilités** afin d'anticiper les transformations en acte dans la société
- Mettre en place les conditions pour que les opérateurs **d'autopartage puissent expérimenter les véhicules autonomes sur la route, dans le cadre d'un projet pilote** et dans un contexte balisé (basse vitesse, horaires spécifiques, etc), la redistribution et la recharge des véhicules.

COMMUNAUTO - QUI SOMMES-NOUS ?



Communauto est une entreprise d'autopartage créée en 1994, à Québec.

1. Un parc automobile mixte permettant de répondre aux besoins de la clientèle

Communauto possède actuellement 2 000 véhicules dont 625 sans réservation. Son parc est constitué de véhicules écoénergétiques, 77% sont soit hybrides, hybrides rechargeables ou 100 % électriques. L'ajout de voitures 100 % électriques et hybrides a débuté en 2012. L'électrification progressive de son parc automobile avec un mix optimal de voitures hybrides et à essence est au cœur de la stratégie de l'entreprise, afin de rendre le service de transport attrayant et complet, pour des déplacements au-delà des centres urbains.

2. Deux services complémentaires pour une meilleure couverture

À Montréal et à Québec, Communauto offre deux types de services. Elle maximise ainsi l'efficacité de son service et son étendue. De ses 2 000 véhicules, le tiers est offert en libre-service (trace directe) et deux-tiers sont offerts en station pour des courses en boucle, aller-retour.

3. Un modèle de tarification dégressif adapté aux besoins de la clientèle

Communauto offre plusieurs modèles d'abonnements et de forfaits adaptés à tous les besoins. Que ce soit pour une utilisation occasionnelle ou plus régulière, l'offre de tarification dégressive encourage l'utilisation raisonnée de la voiture.

4. Des partenariats avec acteurs de transport urbain pour une mobilité efficace et intermodale

Les partenariats développés avec les opérateurs du réseau complémentaire de transport (autobus, train, Bixi) permettent d'offrir à la clientèle un accès complet au réseau à des prix compétitifs, favorisant ainsi l'utilisation du cocktail de transport urbain tout en diminuant le nombre de véhicules sur la route.

5. Un développement corporatif fidèle à sa mission sociale, environnementale et urbaine

Communauto a réussi à faire de l'autopartage un mode de transport accessible, pratique et efficace. Communauto a contribué à transformer la façon dont les citoyens utilisent l'offre de transports en milieu urbain et à démocratiser l'accès aux véhicules électriques. Selon une étude de Polytechnique, elle a permis une réduction importante du nombre de véhicules sur la route, estimée à 12 000 en 2009, réduisant ainsi la congestion et l'émission de gaz à effets de serre (la société prévoit une réduction de plus de 100 000 tonnes de GES d'ici 2020).

Chacun des abonnés de Communauto réduit ses émissions de 1,2 tonnes, en moyenne, et ce uniquement par son choix d'adhérer à un service d'autopartage. Les abonnés de Communauto évitent 50 Kt de CO2 par année à Montréal.

Communauto contribue à démontrer que nos villes peuvent évoluer dans un cadre de mobilité intelligente tout en réduisant l'impact sur l'environnement.

6. Technologie au service de la mobilité

En juillet 2013, la carte OPUS (carte du transport en commun de la région métropolitaine de Montréal et de Québec) devient la carte d'accès aux véhicules Communauto. Le choix de la carte OPUS en dit long sur la vision de Communauto quant à l'intégration de l'autopartage aux autres modes de transport collectifs. En choisissant cette carte, Communauto réitère la complémentarité des différents services de mobilité et renforce cette idée de « Mobility as a service » dans laquelle il est primordial d'intégrer les différents modes de transport entre eux, que ce soit par la carte d'accès ou les plateformes technologiques.

7. Un système de gestion intelligent et adaptable

En 2002, alors que le nombre d'abonnés connaît une forte croissance, Communauto développe un progiciel de gestion intégré et de réservation en ligne. Au fil des ans, l'entreprise l'a fait évoluer selon la réalité de la gestion d'un service d'autopartage : modules de gestion de la relation client, modules d'opération et d'entretien du parc automobile, aide à la facturation. Aujourd'hui, ce système est l'un des plus complets de l'industrie. Cette solution technologique peut s'adapter à différents besoins et elle est en passe d'évoluer vers une nouvelle offre de service.